

Compte – rendu sommaire de la séance
du Conseil Municipal du 4 décembre 2014
En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Le 4 décembre 2014, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GROLLIER, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2014

Présents : Messieurs BOUVIER Patrick, GLANDU Christophe, GLANDU Philippe, GROLLIER Bernard, MATHIEU Alain, MOREL Jean-Luc,

Mesdames CHAPPAT Elodie, DANTHON Audrey, GINON Valérie, RONCO Catherine, PELISSERO Françoise

Absent :

Secrétaire de séance : Catherine RONCO

OBJET : Délibération n° 71/2014 Eclairage public

Le Maire expose :

Le Syndicat d'Électricité Départemental de l'Isère propose aux communes de réaliser un diagnostic des éclairages publics.

Un devis a été reçu en Mairie :

Nombre de Points lumineux : 47

Nombre de coffrets EP : 4

	Mission de base	Base + Carto	Base + carto + Eclairage
Mission de base	652,46	652,46	652,46
Option1 HT (Carto)		119,85	119,85
Option 2 HT (Etude Eclairage)			279,18

Cout Global (HT)	652,46	772,31	1 051,49
TVA	130,49	154,46	210,30
Cout Global (TTC)	782,95	926,77	1 261,79
Prise en charge SEDI (80%)	626,36	741,42	1 009,43

Restant à la charge de la commune	156,59	185,35	252,36
Frais MO (6%)	39,15	46,34	63,09
Cout Total Commune	195,74	231,69	315,45

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la proposition incluant la proposition de base et la cartographie pour un montant de 231.69 euros HT.

OBJET : Délibération n° 72/2014 Choix du prestataire pour les travaux au Presbytère

Le Maire expose :

Lors de délibération 66 2014 du 24 octobre 2014, l'assemblée a validé la décision de faire réaliser les travaux d'isolation du plancher au presbytère avant de le mettre en location.

Des demandes de devis ont été réalisées auprès de différents artisans :

NOM	ADRESSE	Montant HT
DURAND Denis menuiserie	3 montée de l'Église 38690 MONTREVEL	4 085.20 €
JSB Aménagement	34 route du Dauphiné 38690 EYDOCHE	3 400.94 €

La commission bâtiment réunie le 1^{er} décembre 2014 propose de retenir JSB Aménagement pour un montant de 3 400.94 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de JSB pour un montant de 3 400.94 euros HT

OBJET : Délibération n° 73/2014 Choix du prestataire pour les garde-corps

Le Maire expose :

Suite aux travaux réalisés à la salle socio culturelle, il convient de sécuriser les lieux en installant des garde-corps au dessus des jeux de boules.

Des demandes de devis ont été réalisées auprès de différents artisans :

NOM	ADRESSE	Montant HT
DUCRET Métallerie	15 rue Marie Curie 38260 LA COTE ST ANDRE	9 622.00 €
Vivre en bois	ZA du Vernay 38300 NIVOLAS-VERMELLE	1 538.68 €
SARL B2M	ZA de la Rossatière 38260 LE MOTTIER	5 660.00 €

La commission bâtiment réunie le 1^{er} décembre 2014 a analysé les 3 offres. Il en ressort que l'offre de Vivre en bois ne répond pas à la demande, celle de SARL B2M est incomplète et moins adaptée au lieu.

La commission bâtiment propose de retenir DUCRET Métallerie pour un montant de 9 622.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise DUCRET Métallerie pour un montant de 9 622.00 € HT

OBJET : Délibération n° 74/2014 Régime indemnitaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le régime indemnitaire

OBJET : Délibération n° 75/2014 Décisions Modificatives au budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les décisions modificatives suivantes :

SECTION D INVESTISSEMENT		DM10
Total dépenses		0,00
23	Immobilisations en cours (art 2313)	- 10 000,00 €
21	Immobilisation corporelles (art 2184)	4 000,00 €
21	Immobilisations corporelles (art 21318)	6 000,00 €

SECTION D INVESTISSEMENT		DM11
Dépenses		0,00
23	Immobilisations en cours (art 2313)	- 4 100,00 €
20	Subventions d'équipement versées (art 2041632)	4 100,00 €

OBJET : Délibération n° 76/2014 Décisions Modificatives au budget annexe presbytère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les décisions modificatives suivantes

SECTION D INVESTISSEMENT		DM03
Dépenses		0,00
21	Constructions (art 2135)	- 850,00 €
16	Dépôt et cautionnement reçus (art 165)	850,00 €

SECTION D INVESTISSEMENT		DM04
Recettes		
13	Subvention d'investissement (art 13241)	4 100,00 €
Dépenses		
21	Constructions (art 2135)	4 100,00 €

Décisions du Maire

- Néant

-

Le Maire
Bernard GROLLIER